CHAVILLE

Aides financières

Le Centre communal d'action sociale de Chaville peut attribuer des aides financières, sous certaines conditions. La demande doit provenir de votre travailleur social.



Le dispositif "eau solidaire"

Le CCAS et la société Véolia Eau Île-de-France ont signé une convention afin de permettre aux personnes disposant de faibles revenus et sous certaines conditions, de bénéficier **d'une aide afin de payer leurs factures d'eau**.

Plus d'informations auprès du CCAS au 01 41 15 40 87

LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

- Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale

VILLE DE CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE
1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

01 41 15 40 00

Horaires
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS